

**RECOMMANDATIONS POUR LE CO-ENSEIGNEMENT d'ANGLAIS – STI
ET L'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE**

BTS « FLUIDES ÉNERGIES DOMOTIQUE »

A PARTIR DE LA SESSION 2016

Le document de référence officiel est l'arrêté du 26 février 2014
(BO N° 16 du 17 avril 2014)

Objectifs et organisation du co-enseignement :

Le co-enseignement Anglais-STI s'affiche comme une complémentarité entre l'enseignement technologique et l'enseignement de l'anglais. Il doit permettre aux futurs techniciens supérieurs de :

- communiquer correctement en langue anglaise
- écrire des rapports clairs et concis en langue anglaise
- comprendre les instructions et le lexique technique couramment utilisé dans la spécialité de l'option en langue anglaise
- échanger entre techniciens européens et internationaux à l'écrit et à l'oral.

Son horaire est affiché dans celui de l'anglais (2 + 1 + 0) à hauteur d'une heure hebdomadaire.

Les enseignants d'anglais disposent de :

- une heure classe entière et d'une heure de travaux dirigés pour leur enseignement conventionnel d'anglais
- une heure classe entière en co-intervention avec l'enseignant technique pour de l'enseignement technique et professionnel en anglais.

Il est fortement recommandé que l'enseignant d'anglais qui dispense le co-enseignement soit aussi en charge de l'enseignement de l'anglais de la classe et que cet enseignement soit dispensé dans les espaces de formation technique.

Cet horaire affecté au co-enseignement pourra être regroupé en fonction des nécessités de l'avancement de projet dans la limite de l'horaire imparti : il peut être mensualisé, ou regroupé par semestre en fonction des activités techniques et de l'enseignement de l'anglais.

Il est souhaitable de prévoir dans l'emploi du temps des enseignants participant au co-enseignement une heure de coordination pour planifier les activités.

Dans le cadre du co-enseignement Anglais-STI, il faudrait privilégier des activités orales en langue anglaise.

Les activités suivantes peuvent être envisagées:

- déchiffrer une notice technique rédigée en anglais et l'expliquer à un groupe ;
- utiliser un logiciel en anglais et l'expliquer à un groupe d'étudiants ;
- comprendre un questionnement en anglais (de projet par exemple) et y répondre oralement ;
- présenter une synthèse de projet ;
- argumenter et justifier des propositions commerciales.

Ces activités peuvent être menées dans le cadre de projet, de travaux de groupe, de jeux de rôles permettant de réaliser un argumentaire commercial (par exemple, présentation de matériels équivalents mais concurrents face à un acheteur éventuel...).

Les activités favorisant l'interaction entre étudiants sont à privilégier.

En deuxième année, les activités doivent privilégier la préparation à la soutenance de projet de l'épreuve professionnelle : préparation du support, présentation orale à partir de mots-clés, reformulation explicite pour permettre à un novice en technologie de comprendre et entretien argumenté.

L'Inspection Pédagogique Régionale propose les recommandations suivantes afin que les épreuves se déroulent dans un esprit d'équité. Le document de référence officiel est l'arrêté du 26 février 2014 (BO N° 16 du 17 avril 2014).

Evaluation de l'épreuve professionnelle de synthèse : partie 2 soutenance de projet

Durée de l'épreuve : 50 minutes
Soutenance du dossier devant la commission : 25 minutes maximum
Entretien avec la commission : 25 minutes maximum

Les étudiants doivent soutenir leur projet devant une commission composée de :

- un professionnel dont le champ d'activité correspondant à l'option choisie par le candidat ;
- un professeur, qui n'a pas suivi le candidat en formation, intervenant dans les enseignements professionnels de la formation du BTS, spécifiques à l'option choisie par le candidat ;
- un professeur d'anglais.

Pendant les 25 minutes réservées à l'exposé du candidat (soutenance individuelle), ce dernier présente le travail de l'équipe et son travail personnel. Il n'est pas interrompu durant sa soutenance. Cette soutenance doit être réalisée au maximum pendant 10 minutes en langue anglaise et 15 minutes en langue française.

L'évaluation de l'épreuve professionnelle doit être menée conjointement entre tous les membres du jury sur les compétences à évaluer.

Pour l'exposé en anglais, les étudiants développeront principalement les parties correspondantes aux compétences suivantes :

- C3-2 : Comparer et proposer une ou des solution(s) technique(s)
- C14-3 : Élaborer un support de communication et/ou de promotion
- C16-2 : Réaliser un argumentaire commercial

Afin de ne pas déstabiliser les candidats, il est préférable que l'étudiant finisse son exposé en langue anglaise et que le jury enchaîne l'entretien en anglais.

10 minutes d'entretien seront réalisées en langue anglaise
15 minutes d'entretien seront réalisées en langue française.

Pour l'évaluation, les membres du jury s'appuieront sur les **indicateurs de performance détaillés présentés en annexe.**
